



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 30 mai 2024

Objet : Affectation des résultats 2023 du budget de la régie autonome des Parcs et Stationnements

Date de la convocation : 24 mai 2024

Date d'affichage de la convocation : 24 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente du mois de mai à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 25

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda ; Madame BELGODERE Danièle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MILANI Jean-Louis ;
Monsieur DALCOLETTO François à Madame ORSINI-SAULI Laura ;
Monsieur FABIANI François à Monsieur TIERI Paul ;
Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame PELLEGRINI Leslie à Madame POLISINI Ivana ;
Monsieur ROMITI Gérard à Monsieur LINALE Serge ;
Madame TIMSIT Christelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur PAOLI Jean-François à Monsieur ZUCCARELLI Jean.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-5 et R2311-11 et suivants ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2024/MAI/01/31 en date du 30 mai 2024 portant approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2023 du budget de la régie des parcs de stationnement ;

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie autonome des parcs de stationnement en date du 28 mai 2024 ;

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Joseph MASSONI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants, Monsieur Jean ZUCCARELLI, Monsieur Julien MORGANTI et Madame Viviane ALBERTELLI ayant vote contre.

Article 1:

- **Approuve** le résultat global de clôture de l'exercice 2023 correspondant au produit du résultat de la section de fonctionnement, du résultat de la section d'investissement à reporter en 2024, soit :

Résultat d'exploitation	En €
Recettes d'exploitation de l'exercice 2023	4 403 941,59
- Dépenses de l'exercice 2023	3 471 135,50
+ Solde reporté de l'exercice 2022	1 161 690,95
= Résultat de la section d'exploitation	2 094 497,04
Résultat brut de la section d'investissement	En €
Recettes d'investissement de l'exercice 2023	1 140 793,86
- Dépenses d'investissement de l'exercice 2023	2 699 287,54
+ Solde reporté de l'exercice 2022	653 671,37
= Résultat Brut de la section d'Investissement	- 904 822,31
+ Solde Restes à Réaliser 2023	- 100 482,94
= Résultat Net de la section d'Investissement	- 1 005 305,25

Article 2 :

- **Approuve** le Résultat Net de la section d'investissement qui s'élève à **- 1 005 305,25 €**.
- Il est donc nécessaire de couvrir le déficit de la section d'investissement.

Résultat cumulé de clôture de l'exercice 2023	En €
Résultat de la section d'exploitation (réalisations de l'exercice 2023+ reports de l'exercice 2022)	2 094 497,04
Résultat de la section d'investissement(réalisations de l'exercice 2023+ reports de l'exercice 2022)	- 904 822,31
Résultat brut de l'exercice 2023	1 189 674,73
+ Solde Restes à Réaliser 2023	- 100 482,94
Résultat Net de clôture 2023	1 089 191,79

Article 3 :

- **Précise** que le résultat brut de clôture pour l'exercice 2023 s'élève à **1 189 674,73 €**.

Article 4 :

- **Décide** reporter sur la ligne D001 du Budget Supplémentaire 2024 le déficit de la section d'investissement : **904 822,31 €**.

Article 5 :

- **Décide** D'affecter au compte 1068, l'excédent de la section de fonctionnement pour un montant de **1 200 000,00 €**

Article 6 :

- **Décide** d'affecter à la ligne R002 du Budget Supplémentaire 2023 : **894 497,04 €**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 13/06/2024

Pierre SAVELLI



Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.